

**Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 4 novembre 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Monsieur le conseiller François Lafrenière  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Pauline Sauvé

**Est aussi présente :**

Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle

**Citoyens**

Madame Johanne Monty	Madame Monique Lesage
Monsieur Laurier Henri	Monsieur Stéphane Gaudreau
Monsieur Roger Normand	Madame Joanne Knight
Madame Lise O'Reilly	Madame Francine Monette Gaudreau
Monsieur Gilles Léveillé	Madame Cheryl Christensen
Monsieur Michel Lesage	Monsieur Jeannot Lafrenière

---

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2015-11-301 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-302 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-303 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2015**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-304 Rapport d'incendie d'octobre 2015**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois d'octobre 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion**

---

Je soussignée, Madame la conseillère Denise Soucy, au siège # 3 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement # 2015-12-001 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres, sera déposé et présenté sous

peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite ainsi qu'abrogera les règlements suivants :

- a. Le Règlement # 2015-01-001 déterminant les taux de taxes et les tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2015.
- b. Le Règlement # 2005-02-002 établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées.
- c. Le Règlement # 2012-01-003 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats.
- d. Le Règlement # 2005-06-001 portant sur la tarification du terrain de camping.
- e. Le Règlement # 2011-001 déterminant les taux de taxes et la tarification municipale pour l'exercice financier 2011.
- f. Le Règlement # 2012-01-001 déterminant les taux de taxes et la tarification municipale pour l'exercice financier 2012.
- g. Le Règlement # 2013-01-001 déterminant les taux de taxes et la tarification municipale pour l'exercice financier 2013.
- h. Le Règlement # 2014-01-001 déterminant les taux de taxes et la tarification municipale pour l'exercice financier 2014.
- i. Règlement no. 2015-07-001 portant sur le taux de location d'une salle du Centre communautaire abrogeant le Règlement # 90-04-001.
- j. Les résolutions 2013-07-202 et 2014-08-261.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Denise Soucy  
Conseillère  
Siège # 3

---

#### **Avis de motion**

---

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement # 2016-01-002 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 et abrogeant le Règlement 2015-01-001 déterminant les taux de taxes et les tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2015, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Françoise Lafrenière  
Conseillère  
Siège # 4

---

#### **Avis de motion**

---

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement # 2015-12-005 abrogeant le Règlement 2014-07-001 sur la régie interne des séances ordinaires du conseil, ainsi que sa planification organisationnelle des séances du conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Nom  
Conseiller  
Siège # \_\_\_\_\_

---

#### **Avis de motion**

---

Je soussignée, Madame la conseillère Denise Soucy, au siège # 3 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement no. 2015-12-002 portant sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Denise Soucy  
Conseillère  
Siège # 3

---

**2015-11-305      Projet de collaboration avec le Mouvement Être et Devenir et les municipalités de Kazabazua, Low, Denholm et Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que la municipalité a appuyé le projet de Monsieur Kevin Morris à partir de la résolution # 2014-05-180 pour soutenir la création de «Skill Link» à Kazabazua afin de développer des habiletés de la jeunesse de la région de la Vallée-de-la-Gatineau.

**Considérant** que la municipalité s'engageait à couvrir les déductions salariales reliées à deux emplois subventionnés dans le cadre du projet «Skill Link» et ce, conditionnel à ce que les tâches des titulaires de poste en question soient reliées à des activités réalisées au profit de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** que le Mouvement Être et Devenir ont reçu deux subventions du Centre local d'emploi pour embaucher deux personnes pour réaliser des projets dans le sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

**Considérant** que le Mouvement Être et Devenir entend réaliser la coordination d'activités et d'événements dans l'ensemble des 4 municipalités du sud ici-haut mentionnées en assumant le salaire minimum et demandent aux dites municipalités une contribution afin de bonifier le salaire et de couvrir les déductions salariales reliées aux deux emplois subventionnés.

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie maintient des discussions depuis quelques temps à l'effet de partager une ressource en loisirs avec les autres municipalités du sud de la MRCVG afin de réaliser la coordination d'activités et d'événements dans les municipalités respectives.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soutenir la demande du projet de création de deux emplois subventionnés du Mouvement Être et Devenir et de demander aux municipalités de Kazabazua, Low et Denholm d'appuyer et soutenir la création de deux emplois subventionnés pour la réalisation d'activités et d'événements dans le sud de la MRCVG.

**Transmettre** une copie de la présente résolution aux municipalités de Kazabazua, Low et Denholm pour leur appui et soutien.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-306      Radio CHGA 97.3 – Offre de publicité – clé en main municipalité 2016**

---

**Considérant** que l'offre de publicité «clé en main» municipalité 2015 de Radio CHGA 97.3 a été bénéfique à la municipalité pour diffuser plusieurs activités, avis, etc. au sein de sa communauté l'année dernière.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de renouveler l'offre de publicité «clé en main» pour l'année 2016 au montant de 1,510.00 \$ qui servira à annoncer les futures activités, événements et autres faits divers qui se tiendront au sein de la communauté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-307      Programme de sports hivernaux 2015-2016**

---

**Considérant** que la municipalité tient à cœur le développement d'habiletés motrices et la pratique de saines habitudes de vie des enfants de sa communauté.

**Considérant** qu'il est important d'offrir la chance de pratiquer un sport à tous les enfants et les adolescents fréquentant l'école St-Nom-de-Marie

ou ceux domiciliés sur le territoire de la municipalité fréquentant d'autres institutions d'enseignement.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de contribuer 50% jusqu'à concurrence de 100.00 \$ envers les cours ou programmes durant la période hivernale pour enfants résidant dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie et les enfants fréquentant l'école St-Nom-de-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-308 Fermeture du bureau administratif lors de la période des fêtes**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de fermer les bureaux administratifs de la municipalité pendant le temps des fêtes à compter de midi, le 24 décembre 2015 jusqu'au 4 janvier 2016 inclusivement.

**Maintenir** les services essentiels reliés aux travaux publics pendant la période ici-haut mentionnée.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-309 Autorisation de signature - Transfert des propriétés # 5689-83-4505 et # 5285-82-6876**

---

**Considérant** que le conseil avait autorisé par voie des résolutions 2015-03-066 et 2015-03-067 le Maire, Monsieur Gary Lachapelle ainsi que le Directeur général Monsieur Yvon Blanchard à signer les actes notariés pour le transfert des propriétés suivantes, à savoir :

- Propriété portant le matricule # 5689-83-4505 de Colleen Johnston Benson (lot 5281 180) et émettre un reçu au montant de 4,900.00 \$ pour fin fiscale.
- Propriété portant le matricule #5285-82-6876 de Réjean Audet et Ronald Mongeon (lot 5280 696) et émettre un reçu au montant de 6,800.00 \$ pour fin fiscale.

**Considérant** l'absence prolongée du Directeur général, Monsieur Yvon Blanchard et la nomination de Madame Sandra Bélisle à titre de Directrice générale par intérim par voie de résolution (# 2015-06-172).

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de donner les autorisations de signatures nécessaires afin de procéder aux transferts des propriétés susmentionnées.

**Autoriser** le Maire, Monsieur Gary Lachapelle et la Directrice générale par intérim, Madame Sandra Bélisle, à signer les actes de donations en faveur de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie afin de procéder aux transferts des propriétés susmentionnées.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-310 Demande de contribution financière de 300.00 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que le Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau (CJEVG) a demandé de renouveler son entente de participation au montant de 300.00 \$ avec toutes les municipalités de la région.

**Considérant** que le CJEVG a également demandé de les informer de l'intention des municipalités pour les trois prochaines années, soient 2016, 2017 et 2018 d'ici le 31 décembre 2015.

**Considérant** que ce soutien est très important pour le CJEVG afin qu'il puisse continuer à développer les services multiples destinés à tous les jeunes et moins jeunes sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvée et il est résolu de renouveler l'entente de participation au montant de 300.00 \$ avec le CJEVG pour les trois prochaines années.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion**

---

Je soussignée, Madame la conseillère Denise Soucy, au siège # 3 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement no. 2015-12-003 modifiant et remplaçant le Règlement no. 2015-07-001 portant sur le taux de location d'une salle du Centre communautaire, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Denise Soucy  
Conseillère  
Siège # 3

---

---

**2015-11-311 Journal des déboursés**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 7303 à 7354 inclusivement pour un montant total de 190,124.01 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-312 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 40 à 44 au montant de 84,338.22 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-313 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 octobre 2015 tel que présenté par Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-314 Rapport sur la situation financière de la municipalité**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié tel que présenté par Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-315 État des comptes à recevoir**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'envoyer l'état des comptes à recevoir en date du 29 octobre 2015 au procureur de la municipalité pour la perception des comptes en souffrance.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2015-11-316 État comparatif budgétaire**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter l'état comparatif budgétaire tel que présenté par Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-317 Demande de renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités 2016**

---

**Considérant** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) assume un leadership politique et stratégique par la pertinence de ses interventions auprès des gouvernements et autres intervenants municipaux et qu'ensemble nous formons une force incontournable qui contribue incontestablement à faire rayonner les régions et grandir le Québec.

**Considérant** que la FQM offre un nouveau service en ressources humaines et de nombreux services et produits diversifiés, personnalisés et adaptés aux besoins des municipalités.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de renouveler l'adhésion à la FMQ, au montant de 1,021.59\$ afin de bénéficier de leur rapport de force auprès des instances gouvernementales et municipales pour relever les défis actuels et futurs dans l'arène municipale.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-318 Demande d'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016**

---

**Considérant** que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs et rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux.

**Considérant** que la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public.

**Considérant** que le Regroupement est au service des associations de lacs et rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater Monsieur le conseiller François Lafrenière à titre de notre représentant et de payer la somme demandée de 250.00 \$ pour l'adhésion audit Regroupement pour l'année 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-319 Résolution pour l'arrêt de tarification prévue dans le Règlement no. 2015-07-001 modifiant et remplaçant le Règlement no. 90-04-001 portant sur le taux de location d'une salle du Centre communautaire**

---

**Considérant** que le Règlement no. 2015-07-001 modifiant et remplaçant le Règlement no. 90-04-001 portant sur le taux de location d'une salle du Centre communautaire comporte des frais de location de la salle aux contribuables de la municipalité.

**Considérant** qu'un avis de motion a été déposé par les présentes afin de modifier ledit règlement pour annuler les frais de location de la salle aux contribuables.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de suspendre la tarification prévue dans le Règlement no. 2015-07-001 modifiant et remplaçant le Règlement no. 90-04-001 portant sur le taux de location d'une salle du Centre communautaire jusqu'à l'adoption du Règlement no. 2015-12-003 modifiant et abrogeant ledit Règlement no. 2015-07-001.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-320 Festival des arts de la scène Val-Gatinois 2016**

---

**Considérant** que la 7<sup>e</sup> édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois aura lieu du 5 au 12 mars 2016 et que la municipalité contribue à chaque année une aide financière et un support technique pour soutenir les activités organisationnelles et culturelles dudit Festival.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de contribuer la même somme d'aide financière qu'en 2015, soit la somme de 2,500.00 \$, plus le support technique requis dans l'organisation et la tenue de la 7<sup>e</sup> édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois en 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-321 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2016**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter les dates suivantes pour la tenue des prochaines séances ordinaires du conseil municipal en 2016 :

Séances ordinaires : 6 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1<sup>er</sup> juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et le 7 décembre.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-322 Demande pour effectuer une étude d'intégration des services de sécurité incendie par le Ministère de la Sécurité Publique et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire**

---

**Considérant** que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est entré en vigueur le 6 octobre 2011 et prendra fin le 6 octobre 2017.

**Considérant** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a tenue une session de travail impliquant les maires, les conseillers, les directeurs généraux et les directeurs des services de sécurité incendie pour avoir un portrait des services de sécurité incendie et décider des orientations à prendre pour le prochain schéma.

**Considérant** qu'une des recommandations apportée lors de la session de travail est d'évaluer l'avantage de regrouper les services de sécurité incendie.

**Considérant** que le Monsieur le Ministre Pierre Moreau favorise l'intégration des services municipaux.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'acheminer une demande au Ministre de la Sécurité Publique et au Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de soutenir les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en effectuant une étude pour déterminer les avantages et les façons d'intégrer les services de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**Demander** un appui aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**Recevoir**, dans un objectif de planification, une réponse indiquant quand l'étude sera faite et combien de temps l'étude prendra pour la prochaine réunion du conseil municipal de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, soit le 2 décembre 2015.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-323 Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque**

---

**Considérant** que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 12 juillet 2011.

**Considérant** qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 16 août 2011 par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et est entrée en vigueur le 6 octobre 2011.

**Considérant** que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une

intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle.

**Considérant** que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, encourage la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2009 à 2014 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2015 et les années suivantes.

**Que** la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, telle qu'elle l'a annoncé, d'accorder à la municipalité de Lac-Sainte-Marie une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiments/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2015-11-324 Augmentation annuelle des salaires**

---

**Considérant** que la municipalité a procédé à l'adoption de l'équité interne par voie de la résolution numéro 2015-10-288.

**Considérant** qu'il y a lieu de déterminer la date annuelle où prendra effet l'augmentation salariale.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la date annuelle où prendra effet l'augmentation salariale pour tous les employés est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2015-11-325 Autorisation de verser des ajustements aux employés concernés suite à l'équité interne**

---

**Considérant** que la municipalité a procédé à l'analyse de l'équité interne impliquant une comparaison des différents emplois à l'intérieur de son organisation.

**Considérant** que le résultat de l'équité interne implique un coût de conversion total de 3,664.55 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le conseil municipal autorise le versement des ajustements aux employés concernés pour un montant total de 3,664.55\$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2015-11-326 Premier projet du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vallée de la Gatineau**

---

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 18 août 2015 son premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé.

**Considérant** que le conseil municipal doit faire parvenir son avis et ses observations sur ledit projet de schéma et ce, dans les 120 jours de sa réception par la municipalité.

**Considérant** que le conseil municipal a procédé à l'étude dudit projet.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie adopte le document intitulé «Observations et commentaires», premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, daté du 29 octobre 2015.

**Que** le document soit transmis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et aux autres municipalités de ladite MRC à titre informatif.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-327      Changement de la date de la séance extraordinaire  
du 16 décembre 2015 pour l'adoption des prévisions  
budgétaires pour l'exercice financier 2016 pour le 14  
décembre 2015**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de changer la date de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 pour la tenir plutôt en date du 14 décembre 2015 et ce, dans le but de procéder à pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-328      Liste des contrats comportant une dépense de  
2,000.00 \$ et plus et pouvant totaliser plus de  
25,000.00 \$ ainsi que les contrats comportant une  
dépense de plus de 25,000.00 \$ octroyés par la  
municipalité en 2015**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter la liste des contrats comportant une dépense de 2,000.00 \$ et plus et pouvant totaliser plus de 25,000.00 \$ ainsi que les contrats comportant une dépense de plus de 25,000.00 \$ octroyés par la municipalité en 2015 et ce, telle que présentée par Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-329      2<sup>e</sup> Projet de Règlement # 2015-10-001 modifiant le  
Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02,  
de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour la  
création d'une sous-zone à l'intérieur même de la  
zone F-131, du secteur du Lac-Brochet**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le 2<sup>e</sup> Projet de Règlement # 2015-10-001 modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la zone F-131, du secteur du Lac-Brochet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
Municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

**2<sup>e</sup> Projet de Règlement # 2015-10-001 modifiant le Règlement de  
zonage portant le numéro 92-10-02, de la municipalité de Lac-Sainte-  
Marie, pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la zone  
F-131, du secteur du Lac-Brochet**

---

L'objectif de ce règlement est de créer une sous-zone à l'intérieur même de la zone F-131, du secteur du Lac-Brochet à affectation dominante forestière.

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015 et que le projet de règlement a été déposé.

**Considérant** que le premier projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2015 (résolution # 2015-10-280) lors de la séance régulière du conseil.

**Considérant** l'avis préliminaire reçu du service de l'aménagement de la MRC Vallée de la Gatineau recommandant de réduire les dimensions de la sous-zone à être créée.

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 4 novembre 2015 et les commentaires reçus des citoyens.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, adopte ce deuxième projet de règlement en modifiant la description de la sous-zone F131-1 telle que décrite comme suit :

---

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2      Sous zone F-131-1 - Description technique**

Créer à l'intérieur de la zone à vocation dominante forestière F-131, identifiée au plan de zonage #78260 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous-zone indivise qui respecte la même vocation dominante et selon la description technique suivante :

- À partir d'un point sur la rive ouest du lac Brochet situé à 100 mètres au nord de la ligne séparative des lots 48 et 49 du rang 9 Canton de Hincks.
- De ce point vers l'ouest sur une distance de 100 mètres.
- De ce point vers le sud en suivant une ligne située à une distance de 100 mètres de la rive du lac Brochet jusqu'à la ligne séparative des lots 50 et 51 du rang 9.
- De ce point vers le sud jusqu'à la ligne séparative des lots 51 et 52 du rang 9.
- De ce point vers l'est sur une distance de 600 mètres, en suivant la ligne séparative des lots 51 et 52 des rangs 9 et 10 du Canton de Hincks.
- De ce point vers le nord jusqu'à la ligne séparative des lots 50 et 51 du rang 10 du Canton de Hincks.
- De ce point vers l'ouest jusqu'à la rive du lac Brochet.
- De ce point, en suivant la rive du la Brochet, jusqu'au point de départ.

#### **ARTICLE 3      Usage autorisé à l'intérieur de la zone F-131-1**

À l'intérieur de cette sous-zone, telle que décrite sur le plan de zonage #78620 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, l'ajout de l'usage H-1 (unifamiliale isolée).

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement.

**Logement** signifie une pièce ou partie de pièces ayant une entrée distincte et pourvue des commodités de chauffage, d'hygiène et de cuisine ou dont l'installation prévue et destinée à servir de domicile pour une ou plusieurs personnes, n'incluant pas motel, hôtel, auberge, pension, remorque ou bâtiment accessoire.

#### **ARTICLE 4      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi en date du 4 novembre 2015.

---

Gary Lachapelle  
Maire

---

Sandra Bélisle  
Directrice générale par  
intérim

---

#### **2015-11-330      Achat de cartes prépayées d'essence pour les véhicules utilitaires et le véhicule auxiliaire**

---

**Considérant** que les employés et les élus municipaux sont demandés à se déplacer en utilisant les véhicules utilitaires de la municipalité.

**Considérant** que les pompiers volontaires doivent fréquemment utiliser le véhicule auxiliaire dans l'accomplissement de leur fonction lors d'urgence et d'incendie.

**Considérant** que la municipalité peut mettre à la disposition des conducteurs des différents véhicules municipaux des cartes prépayées applicables sur l'essence lors de leur déplacement.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de mettre à la disposition des conducteurs des cartes prépayées d'essence pour les véhicules utilitaires et le véhicule auxiliaire lors de leurs déplacements.

**Que** les utilisateurs des cartes prépayées seront responsables de présenter les pièces justificatives et les cartes prépayées suite à l'utilisation des véhicules utilitaires et du véhicule auxiliaire à la réception du bureau administratif, poste à partir duquel les cartes seront gérées.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-331      Changement de l'intitulé du poste de réceptionniste et changement d'échelon – équité interne**

---

**Considérant** l'augmentation des nouvelles responsabilités du poste de réceptionniste.

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier l'intitulé du poste de réceptionniste pour celui de « Coordonnatrice du programme de vidange des boues (PVB et réceptionniste) ».

**Considérant** que lors de l'évaluation de ce poste, le pointage final de l'évaluation de ce poste a fait en sorte qu'il y a eu augmentation de la valeur relative du poste, donc un changement de niveau salarial et conséquemment un changement d'échelon (échelon 1) pour l'employée qui occupe ce poste.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal autorise le changement de l'intitulé du poste « Réceptionniste » pour celui de « Coordonnatrice PVB et réceptionniste » ainsi que le changement d'échelon qui en résulte pour l'employée, tel que recommandé par la firme responsable de l'analyse de l'équité interne.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-332      Donation de 200.00 \$ envers le Club des petits déjeuners du Québec**

---

**Considérant** que le Club des petits déjeuners du Québec a mis sur pied une stratégie qui favorise le développement de l'enfant à son plein potentiel.

**Considérant** qu'il est important d'encourager le Club des petits déjeuners, car il agit comme un véritable agent de changement au cœur de la communauté.

**Considérant** que le Club des petits déjeuners du Québec fonde son action sur l'importance d'assurer une saine alimentation aux enfants et aux adolescents, ainsi que sur la formation des jeunes et des bénévoles, ce qui incite à la mobilisation communautaire.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Monsieur François Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 200.00 \$ envers le Club des petits déjeuners du Québec à partir du poste budgétaire «Dons et subventions OSBL» # 02-19000-970.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-11-333      Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h10.

---

Gary Lachapelle, Maire

---

Sandra Bélisle, Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière par intérim